Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 2025_02
ID : 056-215600966-20251211-09_2025_12_11-DE

DEL09_2025_12_11

Modification du tableau des emplois permanents

En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 15

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 18 heures, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER-FRANKEL, maire.

Présents : OLLIVIER-FRANKEL Dominique, FRAVALO Anne-Laure, THOMAZO Arnaud, MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène, GUYOT David, CORDAILLAT Jean-Christophe, GUILLO Isabelle, LE GOULVEN Annick, TOUBLANT Catherine, MORVAN Aurélie, AUDIC Gaëlle, LE GALLO Yann, RETOUX Denis.

Absents excusés :
GUIVARC'H Isabelle donne pouvoir à MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène
LE PALUD Didier donne pouvoir à CORDAILLAT Jean-Christophe (départ à 19h)

Absents : TAVIGNOT Matthieu

Le secrétariat a été assuré par MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène

Rapporteur : Monsieur David GUYOT, adjoint en charge des Ressources humaines

Monsieur l'adjoint au maire informe l'assemblée :

L'article L.313-1 du Code général de la fonction publique indique que « Les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L.4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ». La délibération précise le grade ou, le cas échéant les grades correspondants à l'emploi créé.

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, deux emplois ont été créés :

- Un emploi d'attaché territorial pour le poste de Direction Générale des services, en remplacement d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe (35/35ème).
- Un emploi d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe suite à un avancement de grade (35/35ème), en remplacement d'un emploi d'adjoint d'animation territorial (35/35ème).

Suite à ces deux créations d'emploi, il est nécessaire de procéder à la suppression des deux emplois correspondants. L'article L.542-2 du Code général de la fonction publique indiquant que « Un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du Comité Social Territorial », la suppression de ces emplois ne pouvait intervenir qu'après réception de l'avis du CST qui s'est réuni en séance le 9 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600966-20251211-09_2025_12_11-DE

Monsieur GUYOT rappelle la modification du tableau des emplois permanents décidée par le conseil municipal par délibération n° DEL08_2025_10_27 du 27 octobre 2025, comme suit :

Emplois par filières professionnelles	Catégorie hièrarchique	Nombre d'emplois	Temps de travail hebdomadaire
Filère administrative			
Attaché	A	**1**	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	35/35ème
Adjoint administratif	C	3	35/35ème
Adjoint administratif	C	1	31/35ème
Sous-total		**6**	
Filière technique			
Agent de maîtrise principal	C	1	35/35ème
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	35/35ème
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35/35ème
Adjoint technique	C	10	35/35ème
Sous-total		**14**	
Filière culturelle			
Adjoint du patrimoine	C	1	25/35ème
Sous-total		**1**	
Filière médico-sociale			
ATSEM principal 1ère classe	C	1	35/35ème
ATSEM principal 1ère classe	C	1	28,87/35ème
ATSEM principal 2ème classe	C	1	35/35ème
Sous-total		**3**	
Filière animation			
Animateur territorial	B	1	35/35ème
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	**3**	35/35ème
Adjoint d'animation	C	2	35/35ème
Adjoint d'animation	C	2	28/35ème
Sous-total		**8**	
Total		**32**	

Vu le Code Générale de La Fonction Publique, et notamment les articles L.313-1 et L.542-2,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 décembre 2025,

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois suite à la création de deux emplois lors du Conseil municipal précédent,

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De supprimer 1 emploi au grade de Rédacteur Principal de 1ère classe (Catégorie B) pour le poste de DGS,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600966-20251211-09_2025_12_11-DE

- De supprimer 1 emploi au grade d'adjoint d'animation (Catégorie C),

- D'approuver la modification du tableau des emplois comme suit :

Emplois par filières professionnelles	Catégorie hiérarchique	Nombre d'emplois	Temps de travail hebdomadaire
Filère administrative			
Attaché	A	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	**0**	35/35ème
Adjoint administratif	C	3	35/35ème
Adjoint administratif	C	1	31/35ème
Sous-total		**5**	
Filière technique			
Agent de maîtrise principal	C	1	35/35ème
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	35/35ème
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35/35ème
Adjoint technique	C	10	35/35ème
Sous-total		**14**	
Filière culturelle			
Adjoint du patrimoine	C	1	25/35ème
Sous-total		**1**	
Filière médico-sociale			
ATSEM principal 1ère classe	C	1	35/35ème
ATSEM principal 1ère classe	C	1	28,87/35ème
ATSEM principal 2ème classe	C	1	35/35ème
Sous-total		**3**	
Filière animation			
Animateur territorial	B	1	35/35ème
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	3	35/35ème
Adjoint d'animation	C	**1**	35/35ème
Adjoint d'animation	C	2	28/35ème
Sous-total		**7**	
Total		**30**	

Le 12 décembre 2025

Madame le maire
Dominique OLLIVIER-FRANKEL